---- Original Message -----

To: clo pierret

Sent: Friday, **June 08, 2012** 10:30 AM **Subject:** Re: ADMD - EUTHANASIE

Madame Pierret,

Je vous remercie pour votre courrier concernant un sujet qui a fait l'objet de nombreux échanges entre nous.

Vous connaissez ma position sur cette question, c'est celle que je défendrai lorsque les débats arriveront à l'Assemblée Nationale, si je suis réélu le 17 juin 2012.

Je reste à votre entière disposition pour en débattre à cette occasion.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Christian ECKERT
Député de Meurthe et Moselle
8, rue A Mézières
54 400 LONGWY

8 juin 20121

Bonjour et merci M. Le Député,

Je savais pouvoir compter sur votre détermination à faire évoluer la loi Léonetti.

Je souhaite simplement que **François HOLLANDE** ne fasse pas, comme l'a fait **Jean Léonetti**, les choses à moitié et que la loi qui sortira des votes de l'Assemblée Nationale et du Sénat ne soit pas de nouveau une loi bancale qui ne satisferait ni les malades ni le corps médical.

Tout au plus, pourrait-elle satisfaire (à moitié puisqu'ils n'en veulent pas du tout!) les **catholiques** et pratiquants des autres **religions**.

Ils ont le droit de vouloir aller au bout de leurs idées, et bien sûr, nous n'entraverons jamais leurs volontés, mais nous aussi, nous avons ce même droit de vouloir autre chose pour notre fin de vie et il faut absolument nous l'accorder.

Quand j'entends parler d'un collège de **4 médecins**, je me dis que ce n'est pas envisageable ! Réunir 4 médecins pour avoir leur avis, c'est leur faire quand même peu **confiance** ! Sont-ils si nuls qu'il en faille 4 pour juger de l'état de santé d'un malade ?

Vous me l'avez dit, dans notre région, il n'y a plus de médecins et nous avons bien du mal à en trouver un qui nous soigne quand nous ne sommes "que malade" et pas en situation désespérée! Ils ne veulent plus venir s'installer ici parce que nous n'avons pas la chance d'avoir la montagne et la mer à leur proposer... Pour cela aussi, il faudrait se pencher sur la question.... Vous allez avoir beaucoup de travail dans les mois à venir....

Quant à l'accord de la famille, pour nous, c'est un <u>point non-négociable</u>! Ce n'est pas au corps médical de décider pour nous, mais ce n'est certainement pas à la famille non plus, ni à fortiori aux héritiers! Il risquerait d'y avoir conflit d'intérêt dans bien des cas.

Quand on parle de dérives en **Belgique** ou en **Suisse** et que j'entends les propositions de loi de **Jean-Marc AYRAULT**, je me dis qu'il n'a pas étudié le problème de près, ce n'est pas possible ! Il a fait comme **Jean Léonetti** qui n'a fait que survoler rapidement le pays sans interroger les vrais participants à ce dispositif.

En **Suisse**, par exemple, pour avoir droit à un suicide assisté, la première des conditions c'est justement que la personne aidante n'ait **aucun lien de parenté et d'intérêt** avec la personne qui demande à mourir. cela me paraît quand même la moindre des choses!

Ne cherchons pas "midi à 14 heures". Nous avons à quelques kilomètres de chez nous, deux pays qui ont légalisé la loi et, pour la **Belgique**, depuis 10 ans déjà. Personne ne voudrait revenir en arrière dans ce pays sauf, comme d'habitude les **religieux "intégristes**" de tout bord qui resteront de toute façon contre toute avancée dans ce domaine et dans bien d'autres!

Prenons modèle sur eux, 2 médecins + 1 troisième spécialiste de la maladie du patient ou psychiatre si le malade n'est pas en toute fin de vie, la volonté exprimée et réitérée de ce dernier pour accéder à sa demande.

Très bien informée sur ce qui se passe dans ce pays, je puis vous dire qu'en **Belgique**, les seuls personnes insatisfaites sont celles à qui l'on a refusé une euthanasie mais en aucun cas, il n'y a de **plaintes** déposées par les familles pour celles qui ont eu "la **chance**" (oui, dans ces cas d'extrêmes souffrances, c'est une "**chance**") que de pouvoir en bénéficier.

Je sais... Je suis intarissable sur ce sujet car **je me mets à la place de tous ces malades** qui veulent aller mourir dans ces pays voisins parce que la **France**, leur pays, par frilosité et pour ne pas en mécontenter quelques-uns, est **incapable** de prendre les décisions qui s'imposent pour leur offrir la possibilité de mourir dignement.

Merci encore pour votre engagement à mon côté et merci au nom de tous ces malades qui se désespèrent de voir enfin leurs dernières volontés respectées.

A bientôt je l'espère pour fêter enfin la fin de notre combat commun.

Bien cordialement,

PIERRET Claudette Déléguée-adjointe ADMD54